

**PROCES VERBAL REUNION DU C.H.S.C.T
DE L'A.A.D.C.S. DE L'ALLIER
DU 29 MAI 2018**

ETAIENT PRESENTS :

Direction :

Monsieur BERNIER, assisté de M. HENRY et de F. BERCHEM

Membres :

Madame Laure FAYET
Madame Josette LAPRUGNE
Madame Yrène RIFFARD

Madame Aude PARAVIS, Technicienne Prévention SSTI 03

ETAIT EXCUSEE :

Madame Corinne DAFFIX, Contrôleur de Sécurité CARSAT AUVERGNE

I – SITUATION ACCIDENTS DU TRAVAIL ET ARRETS DE TRAVAIL

Du 1^{er} janvier 2018 au 16 mai 2018 :

⇒ **168 arrêts de travail :**

La répartition des arrêts de travail en fonction du nombre de jours d'arrêt est la suivante :

	AAD	SSIAD	ALZHEIMER	Administratif	TOTAL
< 3 jours	22	3	1	1	27
de 4 à 10 jours	40	9			49
de 11 à 30 jours	24	9		2	35
31 jours et +	39	17		1	57
TOTAL	125	38	1	4	168

↳ Arrêts de travail ayant débuté avant le 01/01 et clôturés avant le 16/05 :

AAD	SSIAD	ALZHEIMER	Administratif	TOTAL
15	7		1	23

↳ Arrêts de travail ayant débuté avant le 01/01 et toujours en cours au 16/05 :

AAD	SSIAD	ALZHEIMER	Administratif	TOTAL
23	4			27

Il est constaté une augmentation des arrêts de travail sur cette période de l'année en lien pour partie à des symptômes de saison (grippe, gastro, etc...).

⇒ **18 Accidents du travail sur la période du 1^{er} janvier au 16 mai 2018**

- dont 15 avec arrêt de travail.
- 1 AT n'a pas été pris en charge par la CPAM
- 3 AT n'ont pas de décision de prise en charge à ce jour.
- Rajout d'une colonne « observations » à la demande de Mme DAFFIX.

↳ En cas de morsure de chien :

- Au début de chaque prise en charge, si un chien est présent, le bénéficiaire ou la famille est averti que le chien doit être enfermé au moment de l'intervention du personnel de l'AADCSCA.
- En cas d'incident avec un chien, un courrier signé de la direction est envoyé au bénéficiaire après un échange de mise en garde avec le propriétaire par la responsable de secteur ou l'infirmière coordinatrice.
- Si le chien est dehors et menaçant, le personnel de l'AAD ou du SSIAD ne doit pas intervenir.
- Si les bénéficiaires ou la famille ne veulent pas tenir le chien fermé, le service procédera à la fin des interventions.

↳ Beaucoup de problèmes de dos :

- Problèmes souvent dus au levé du patient. Il existe des barres de lit que l'on peut adapter sur les lits médicalisé.

- Les aides techniques mises en place sont une réponse d'aide à cette problématique. Cependant, il est constaté que, par habitude, des intervenants n'y ont pas recours. Il faut poursuivre l'accompagnement du déploiement de ces aides.
- Lors de la déclaration d'un accident du travail lié à une manipulation, il serait souhaitable que les responsables de secteur ou les infirmières réalisent une visite au domicile pour évaluer s'il y a besoin d'un aide technique.
- Prévoir, lors d'une prise en charge, dans le contrat de prestation d'informer le bénéficiaire ou la famille qu'ils doivent s'équiper si besoin.

II – MEDECINE DU TRAVAIL : BILAN 2017 (annexe 1)

De ce bilan présenté, il est relevé les données majeures suivantes :

- effectif 2017 : 402
- examens médicaux cliniques effectués : 187
- examens complémentaires : 95

M. BERNIER demande si une aide peut être apportée au niveau psychologique.

Mme PARAVIS précise que oui. Par ailleurs, elle rappelle que SSTI peut également faire des études et des aménagements de postes.

III – BILAN DE L'HYGIENE, DE LA SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL 2017

Voir document joint en annexe 2.

IV – REGLEMENT INTERIEUR

Mme BERCHEM présente les modifications apportées au règlement intérieur :

«Obligation du port de vêtements et des protections mis à disposition par l'employeur» : les membres du CHSCT demandent que se soit porté sur les téléphones.

«Chaque salarié est tenu de se présenter obligatoirement aux visites médicales ou examens complémentaires »

«Congés : l'employeur organise les départs en congés selon les règles définies »

Le règlement intérieur, dans cette version actualisé, sera consulté via le SMARTPHONE ou dans chaque antenne via le tableau d'affichage.

Cependant, une demande est faite par les membres du CHSCT d'informations complémentaires concernant l'article 11 en référence au décret R1110-1CST.

V – PROJET AIDANTS / AIDES : BILAN DEPLOIEMENT AIDES TECHNIQUES

- M. BERNIER trouve que les aides techniques ne sont pas assez utilisées. Cela provient d'une difficulté pour changer les habitudes. Le travail d'accompagnement doit être poursuivi par les responsables.
- Il est en réflexion de faire remplir la fiche « outils d'observations et d'analyse d'un accident du travail » lors de la survenue d'un accident.
- Essayer de développer au maximum les aides techniques.

VI – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

⇒ Mme FAYET demande une étude sur les lieux de travail administratifs, notamment sur les problèmes électriques, bureaux, sols, ...

Après une étude du besoin et des priorités, il sera programmé de réaliser les travaux sur une antenne en 2018.

⇒ Il est demandé qu'un électricien passe voir le bureau de St Martinien pour avoir un point de vue des besoins.

⇒ M. BERNIER souhaite rencontrer la Directrice du Centre Social du Donjon pour voir s'il serait possible d'avoir un bureau plus grand pour la responsable de lAAD.

⇒ Point sur les casques : problèmes de connexion avec les téléphones. Doit être mis en place sur l'antenne de Brout Vernet.

⇒ Il n'y a plus de problème de délais de réponse sur le serveur

Fait à Moulins, le 13 juillet 2018

Dominique BERNIER
Président

Josette LAPRUGNE
Secrétaire





RAPPORT ANNUEL DU MEDECIN DU TRAVAIL

Entreprise :	AADC SA Association d'Aide à Domicile des Centres Sociaux de l'Allier
Année :	2017

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE SERVICE INTERENTREPRISE

Nom	Adresse	Téléphone
SSTI 03 Allier Prévention Santé Entreprises	23, rue des Châtelains BP 635 03006 MOULINS CEDEX	04.70.46.84.20
SSTI 03 Allier Prévention Santé Entreprises	65, boulevard Denière 03200 VICHY	04.70.31.35.35
SSTI 03 Allier Prévention Santé Entreprises	125, route de Paris CS 40031 03410 SAINT VICTOR	04.70.02.25.90

2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES MEDECINS DU TRAVAIL

2.1 NOM PRENOM

Dr DUMONTIER-RUYER Pascale : SSTI03 à Moulins

Dr GAUTHIER Gérard : centre annexe de Lurcy-Lévis (secteur Moulins)

Dr CASTELAN Jean-Michel : centre annexe de Bourbon L'Archambault (secteur Moulins)

Dr MOREAUX Marie-Françoise : centre annexe de Dompierre / Besbre (secteur Moulins)

Dr MOREAUX Marie-Françoise : centre annexe de Molinet (secteur Moulins)

Dr DE LA ARENA Geneviève : centre annexe de Lapalisse (secteur Vichy)

Dr MATHIEU Sylviane : centre annexe de Gannat (secteur Vichy)

Dr GUESDON Alain : centre annexe de St Pourçain sur Sioule (secteur Vichy)

Dr FERNANDEZ GRANA Daniel : centre annexe du Mayet de Montagne (secteur Vichy)

Dr LAURENT-GAUMET Martine : SSTI03 Saint-Victor (secteur de Montluçon)

Dr MAZUE Anne : centre annexe de Cosne d'Allier (secteur Montluçon)

Dr MAZUE Anne : centre annexe de Cerilly (secteur Montluçon)

Dr CHAMUSSY Elisabeth : centre annexe de Commentry (secteur Montluçon)

Dr MAZUE Anne : centre annexe Ainay le Château (secteur Montluçon)

2.2 EFFECTIF

2.2.1 Effectif attribué au 1er janvier de l'année 2017	Effectif
Effectif attribué au 1 ^{er} janvier de l'année 2017	402
2.2.2 Répartition de l'effectif	Effectif
Salariés classés en Surveillance Médicale Simple	382
Salariés classés en Surveillance Médicale Renforcée	20
Total	402

2.3 PERSONNEL ASSISTANT LE MÉDECIN DU TRAVAIL

2.3.1 Secrétaires médicales

2.3.2 Infirmières de santé au travail

2.3.3 Personnel technique :
IPRP
techniciens
assistantes techniques
formatrices

2.4 EQUIPEMENT

2.4.1 Pour l'activité clinique (dans le service) :

- visiotest
- audiomètre
- spiromètre
- loupe visionneuse
- lecteur de glycémie
- électrocardiogramme

2.4.2 Pour l'activité de tiers temps :

- appareil DRAGER
- sonomètre
- dosimètre
- luxmètre
- photomètre
- PID
- pompe de prélèvement
- anénomètre
- fumigène
- caméscope
- appareil photo numérique

2.4.3 Pour les études et recherches le cas échéant :

- Internet
- Bibliothèque du Service
- Bibliothèque Universitaire

3. EXAMENS MEDICAUX CLINIQUES EFFECTUES

	Total
3.1 EXAMENS MEDICAUX PERIODIQUES	<u>73</u>
Visites périodiques	6
VIP médicales périodiques	2
VIP infirmiers périodiques	65
3.2 EXAMENS MEDICAUX NON PERIODIQUE	<u>114</u>
Visites d'embauche	4
VIP médicales initiales	3
VIP infirmiers initiales	16
Visites de pré-reprise	20
Visites de reprise	54
Visites occasionnelles	17
3.3 TOTAL DES EXAMENS CLINIQUES	187

4. EXAMENS COMPLEMENTAIRES

Nature de l'examen	Total
Audiogramme	1
Examen de la vision binoculaire : MONNOYER+ PARINAUD	72
Visiotest	2
Bandelettes urinaires (hématurie, glycosurie, proteinurie)	20
TOTAUX	95

5. CONCLUSIONS PROFESSIONNELLES

5.1 CONCLUSIONS PROFESSIONNELLES

Conclusion	Embauche	Reprise	Périodique	Autres	Total
Apte	4	8	6	0	18
Attestation de suivi	18	7	67	0	92
Apte avec restriction	0	1	0	1	2
Apte avec aménagement de poste	0	13	0	5	18
Inapte au poste, apte à un autre	0	4	0	0	4
Inapte à tous les postes	0	8	0	0	8
Inapte en une visite	0	3	0	0	3
Vu ce jour	0	10	0	23	33
Pas d'avis d'aptitude délivré	1	0	0	8	9
Total	23	54	73	37	187

5.2 CONCLUSIONS MÉDICALES

Autres orientations :

Type d'orientation	Nombre
Endocrinologie	1
Service social CARSAT	3
Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (MDPH)	1
Total	5

6. ACTIONS EN MILIEU DU TRAVAIL

Etudes de poste : 7

Mise à jour de la Fiche d'Entreprise avec visites de différents sites.

7. OBSERVATIONS GENERALES

Moulins, le 9 Mars 2018

Dr Pascale DUMONTIER-RUYER

BILAN DE L'HYGIENE, DE LA SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Annexe 2

Année : 2017

1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

1.1 Identification

Entreprise :

AADCSCA
20 Avenue Meunier 03000 moulins
Maintien et soins à domicile

Adresse :

Activité à domicile:

Code APE: 8810A

N° SIRET : 483 606 745 000 14

Nombre de comités dans l'établissement :

1

Toutes les informations qui suivent doivent être fournies pour l'établissement, s'il n'y a qu'un seul comité.

Au cas où des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail distincts ont été mis en place, les informations doivent être fournies pour chaque comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail lorsqu'elles peuvent être isolées.

1.2 Effectif

Voir Annexe 1 : Effectif total par catégorie d'emploi et par sexe présent au 31/12/2017

Voir Annexe 2 : Équivalents temps plein global (heures contrat proratisées = SMXX) par catégorie d'emploi au 31/12/2017
(= présents en 2017 sans CDD de remplacement)

Nombre d'embauches au cours de l'année:

512

Nombre de départs au cours de l'année:

547

Nombre moyen mensuel des salariés d'entreprises extérieures travaillant dans l'établissement:

49

2. PRINCIPAUX INDICATEURS

2.1 Accidents du travail

Nombre total des accidents survenus aux salariés de l'établissement:

58

Nombre d'accidents déclarés à l'organisme de sécurité sociale:

58

Nombre d'accidents avec arrêt de travail :

→ total	27
AAD	23
SIAD	4
ADM	0
→ nombre d'accidents de trajet :	3
AAD	2
SIAD	1
ADM	0
→ nombre d'accidents du travail :	24
AAD	21
SIAD	3
ADM	0

Taux de fréquence

54,86

$$\frac{\text{nombre d'accidents du travail avec arrêt} * 1\,000\,000}{\text{nombre d'heures travaillées}}$$

Nombre d'incapacités permanentes (partielles et totales) notifiées dans l'année

10

Taux de gravité

9,34

(nombre de journées d'incapacité = c'est la rubrique ACCT de Janvier à Décembre en BASE)

$$\frac{\text{nombre de journées d'incapacité} * 1\,000}{\text{nombre d'heures travaillées}}$$

Nombre d'invalidités connues

13

Nombre d'inaptitudes temporaires ou permanentes

dont suivies d'un licenciement

dont suivies d'un reclassement

13
12
1

Nombres d'accidents mortels :

→ total

0

→ nombre d'accidents de trajet :

0

→ nombre d'accidents du travail :

0

dont nombre d'accident de déplacement

0

Nombre d'accidents du travail dont ont été victimes les salariés d'entreprises extérieures travaillant dans l'établissement:

0

2.2 Maladies professionnelles ou à caractère professionnel

Nombre et nature des maladies professionnelles reconnues par la sécurité sociale ou à la MSA au cours de l'année

4

Définition des maladies du Tableau 57 :

Rupture partielle ou transfixante de la coiffe des rotateurs droite (x1)

Epitrochleite coude droit (x1)

Syndrome du canal carpien droit (x2)

2.3 Données communes aux accidents et aux maladies

Nombre de soins à l'infirmérie :

0

Taux de la cotisation "accidents du travail - maladies professionnelles"

versée à l'organisme de SS compétent

3,30%

2.4 Organisation et contenu du travail

Effectif travaillant en équipe

0

Effectif travaillant en tout ou partie la nuit

0

Effectif travaillant en fin de semaine

0

3. MOYENS ET ACTIONS

3.1 Le CHSCT

Moyen de secrétariat:

1

Nombre de réunions:

→ nombre de réunions ordinaires

4

→ nombre de réunions extraordinaires :

→ à la demande des représentants du personnel :

0

→ à la suite d'un accident :

0

Nombre d'enquêtes menées par le CHSCT:

0

Nombre de cas de mise en œuvre de la procédure prévue en cas de danger grave et imminent:

0

Nombre de cas de recours à un expert:

0

Nombre de représentants du personnel formés:

1

Nombre de consultations du CHSCT avant une décision d'aménagement important:

1

(Réorganisation de l'antenne du Mayet du service SAAD)

3.2 Actions menées et mise en œuvre du programme

Actions de formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail

(hors représentants du personnel au CHSCT), soit:

→ **nombre total de stagiaires :**

Dont	AAD + RS + secrétaires RS	199
Dont	SIAD + IFC + PSY + ERG	42
Dont	ADM	2

→ **nombre de salariés formés à l'amélioration des conditions**

Manutention

Dont	AAD	28
Dont	SIAD	

PRAP

Dont	AAD	39
Dont	SIAD	24

Aides Techniques

Dont	AAD	70
Dont	SIAD	

→ **nombre de salariés formés au secourisme :**

Dont	AAD + RS	62
Dont	SIAD + IFC	18

REPARTITION DES EFFECTIFS PAR SEXE ET QUALIFICATION

Effectif par catégorie d'emploi et par sexe présent au 31/12/2017					
Service	Code Type Emplo	Libellé Emploi	Total	Hommes	Femmes
AAD	A1	Agent à domicile	199,00	4,00	195,00
AAD	B1	Employé(e) à domicile	71,00	0,00	71,00
AAD	C1	Auxiliaire de vie sociale	76,00	1,00	75,00
AAD	C2	Aide médico-psychologique	3,00	0,00	3,00
TOTAL AAD			349,00	5,00	344,00
ADMIN	B3	Employé(e) de bureau	9,00		9,00
ADMIN	C5	Secrétaire	6,00		6,00
ADMIN	D3	Assistant technique	1,00		1,00
ADMIN	D5	Responsable de secteur	1,00		1,00
ADMIN	E10	Responsable de secteur	12,00		12,00
ADMIN	E11	Conseiller technique	1,00	1,00	
ADMIN	F1	Cadre Administratif	2,00		2,00
TOTAL ADMIN			32,00	1,00	31,00
ALZH	E4	Ergothérapeute	1,00		1,00
ALZH	E4B	Psychomotricienne	1,00		1,00
TOTAL ALZH			2,00	0,00	2,00
SSIAD	A5	Agent de soins (A)	4,00		4,00
SSIAD	B5	Agent de soins (B)	5,00		5,00
SSIAD	C1	Auxiliaire de vie sociale	2,00		2,00
SSIAD	C2	Aide médico-psychologique	16,00	1,00	15,00
SSIAD	C3	Aide soignant(e)	63,00	2,00	61,00
SSIAD	F3	Coord. de service de soins	10,00		10,00
SSIAD	G3	Responsable de service	1,00		1,00
TOTAL SSIAD			101,00	3,00	98,00
	Total Général		484,00	9,00	475,00

(Tableau 2) -EquivALENTS temps plein global (heures contrat proratisées = SMXX) par catégorie d'emploi au 31/12/2017 (= présents en 2017 sans CDD de remplacement)

Total	300,70	CDI:	292,84	CDD:	7,86
AAD	209,08	Total CDI AAD :	204,81	Total CDD AA d:	4,27
A1 - Agent à domicile	102,28	CDI:	98,84	CDD:	3,44
B1 - Employé(e) à domicile	47,59	CDI:	46,91	CDD:	0,68
C1 - Aux. de vie sociale (C2-C3)	59,21	CDI:	59,06	CDD:	0,15
ADMIN	25,75	Total CDI ADMIN :	24,18	Total CDD ADMIN:	1,57
B3 - Employé(e) de bureau	3,29	CDI:	2,49	CDD + CAE :	0,80
C5 - Secrétaire	5,65	CDI:	5,65	CDD:	0,00
D3 - Assistant Technique	1,00	CDI:	1,00	CDD:	0,00
D5 - Responsable de secteur	1,53	CDI:	0,80	CDD:	0,73
E10 - Responsable de secteur (E)	11,28	CDI:	11,28	CDD:	0,00
E11 - Conseiller technique	1,04	CDI:	1,00	CDD:	0,04
F1 - Cadre administratif	1,96	CDI:	1,96	CDD:	0,00
ESA	1,92	Total CDI ALZ:	1,92	Total CDD ALZH:	0,00
E4 - Ergothérapeute	1,00	CDI:	1,00	CDD:	0,00
E4B - Psychomoticienne	0,92	CDI:	0,92	CDD:	0,00
SSIAD	63,95	Total CDI SSIAD:	61,93	Total CDD SSIAD:	2,02
A5 - Agent de soins (A)	0,00	CDI:	0,00	CDD:	0,00
B5 - Agent de soins (B)	1,54	CDI:	0,45	CDD:	1,09
C1 - Auxiliaire de vie sociale	0,76	CDI:	0,76	CDD:	0,00
C2 - Aide médico-psychologique	9,43	CDI:	8,63	CDD:	0,80
C3 - Aide soignant(e)	42,58	CDI:	42,45	CDD:	0,13
F3 - Coordinateur de service de soins	7,80	CDI:	7,80	CDD:	0,00
G3 - Responsable de service	1,84	CDI:	1,84	CDD:	0,00